

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

**Canton de
Sainte Foy-lès-Lyon**

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres		<i>Séance du 2 février 2016</i>
		<i>Compte-rendu affiché le 10 février 2016</i>
art. 16 Code Municipal :	35	<i>Date de convocation du Conseil Municipal : 27 janvier 2016</i>
en exercice :	35	<i>Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 35</i>
qui ont pris part à la délibération	35	<i>Président : Mme Véronique SARSELLI Secrétaire : M. ASTIER Secrétaire auxiliaire : Mme IMHOFF, Directeur Général des Services</i>

OBJET

6

**BUDGET PRIMITIF 2016 -
LOTISSEMENT**

*Membres présents : MM. SARSELLI, BAZAILLE, GILLET,
GIORDANO, AKNIN, MOUSSA, BARRELLON, BOIRON,
BAVOZET, GOUBET, VINCENS-BOUGUEREAU, LOCTIN,
NOUHÈN, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, PATTEIN, FUSARI,
NEGRO, ASTRE, RODRIGUEZ, ALLES, ASTIER,
ELEFTHERATOS, ISAAC-SIBILLE, CAMINALE, VALENTINO,
COSSON, PIOT, COATIVY, TULOUP, LATHUILLIÈRE,*

*Membres excusés : MM. VILLARET (pouvoir à
Mme BAZAILLE), GRÉLARD (pouvoir à Mme BOIRON),
GUERRY (pouvoir à Mme CAMINALE).*

M. AKNIN, Adjoint au Maire, explique que suite au débat d'orientations budgétaires du 17 décembre 2015, il est proposé au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2016 du « lotissement d'activités Sainte Barbe ». Ce dernier peut être présenté selon les modalités suivantes, étant précisé, s'agissant d'une activité assujettie à la TVA, que les montants sont exprimés hors taxe :

FONCTIONNEMENT : Dépenses de l'exercice : 84 440,95 €
Recettes de l'exercice : 390 610,95 €

INVESTISSEMENT : Dépenses de l'exercice : 84 440,95 €
Recettes de l'exercice : 84 440,95 €

Les seuls crédits réels prévus au budget et ayant vocation à donner lieu à flux financiers sont, en recettes, la cession du lot n°1 telle qu'autorisée par délibération du 2 décembre 2015 pour un montant de 306 170 € HT.

Pour le reste, le budget 2016 n'enregistre que des crédits liés à la constatation comptable des variations de stocks (écritures d'ordre équilibrées en recettes et dépenses).

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité,
ADOpte le budget primitif 2016 concernant le budget annexe lotissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI